

Bulletin des militants de l'Union Fédérale des Retraités

N°92 - Juin 2020



Chers camarades,

Ce numero 92 du bulletin de l'UFR a été réalisé dans des conditions particulières liées à la COVID 19.

Ne disposant pas des outils habituels et des compétences de la communication fédérale durant cette période, il a été construit « à l'ancienne ».

Toutes nos excuses par avance pour ses imperfections.

Le CAI de l'UFR

Ce bulletin est à destination des **militants des sections de retraités**.

Il incombe aux syndicats de la fédération d'en assurer le relais vers les militants :

- > soit sous forme numérique
- > soit sous forme papier pour les non-connectés

DOSSIER :
Les suites du COVID et la perte d'autonomie

Page 3

Actualités :

Le capitalovirus touche les milliardaires Français

Page 7

Pétition :

« L'après Covid-19 : Revalorisez les emplois féminisés ! »

Page 8

Tract aux usagers:

« Pour un nouvel élan des services publics »

Page 9

IEG :

Excédents CAMIEG - Des avancées sur nos revendications, mais un nouvel hold-up sur nos excédents

Page 10

MINES

compte rendu du CNASS du 16 juin

Page 12

VIE SYNDICALE

Page 14

LE MONDE D'APRÈS ?

Si nous n'y prenons pas garde, il sera pire que celui d'hier !

Après plus de 2 mois de confinement, le bilan humain, social et économique est catastrophique. La pandémie aura touché toutes les générations mais ce sont bien celles et ceux âgés de plus de 65 ans qui constituent 9/10 ème des décès enregistrés en France. Pire, la COVID 19 aura mis au grand jour la situation de certains EHPAD, où le privé est bien plus prompt à engranger les bénéfiques qu'à assurer la survie des résidents. Mais il est vrai que pour eux, la perte d'autonomie est un juteux marché avec des listes d'attente liées au vieillissement de la population, qui les mettent en position de force.

La droite, le patronat, les libéraux se sont entendus pour rapidement remettre en cause les droits des salariés (baisses de salaires, pertes de congés, augmentation du temps de travail...), car il n'est pas question pour eux de remettre en cause leur répartition des richesses. Déjà ils lorgnent encore sur les moyens des retraités qui n'ayant pas subi de baisses de revenus durant la COVID 19 pourraient être, selon eux, encore mis à contribution, tout en oubliant que depuis 15 ans les retraites baissent, la CSG et les prélèvements augmentent.

Et que dire des opportunistes qui profitent de cette crise pour augmenter les tarifs des produits de la vie courante. Et pendant cela carrefour se fait 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en vendant des masques qui ne servaient à rien lorsqu'il n'y en avait pas et sont devenus indispensables depuis que le pont aérien avec la Chine en a amené des milliards. S'ils sont obligatoires ils doivent être gratuits !

Mais c'est aussi pour les IEG un RACKET organisé sur les retraités de la CAMIEG qu'il va nous falloir combattre dans les semaines à venir.

Bonnes vacances, mais restez vigilants et mobilisés...

Joindre l'UFR

Permenance UFR :

Du mardi 14h au jeudi 12h

Tel : 01 55 82 78 74

Adresse postale :

UFRFNMECGT-Case535-263ruede

Paris 93516 Montreuil CEDEX

**Publication maquetée par
la Fédération CGT UFR des Mines et de l'Énergie.**

Tel : 01 55 82 78 00

www.fnme-cgt.fr

Rédaction, administration :

263, rue de Paris

93516 Montreuil Cedex

Photographies :

FNME CGT

Le gouvernement engage en procédure accélérée les formalités de report de la dette sociale gérée par la CADES et la mise en place d'une cinquième branche « autonomie » au sein de la Sécurité Sociale.

Les organismes de Sécurité Sociale ont été consultés en procédure d'urgence sur un projet de loi relatif à la dette sociale et à l'autonomie présenté par le trio E Philippe, O Véran et G Darmanin. La CGT a voté contre en exprimant dans son avis que les dettes contractées avant, pendant et après la crise sanitaire n'ont pas à être reportées sur les salariés et retraités par le biais d'augmentations des prélèvements à terme. Sur le premier sujet, celui du report de la dette, le gouvernement propose un transfert de dettes (en cours et à venir) de la Sécurité Sociale vers la CADES, l'organisme mis en place par Juppé en 1995 pour rembourser la dette sociale. A cet égard il avait mis en place la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) de 0,5% prélevée sur les salaires et pensions.

La CRDS devait s'éteindre en 2009 puis en 2014 avant d'être reportée au fil des lois de Sécurité Sociale en 2024, année qui aurait dû voir s'éteindre la CADES. Avec un nouveau transfert de dette de 136 Milliards d'€ vers la CADES nous en sommes quittes à reporter le remboursement des dettes au-delà de 2040 ! Et donc à voir persister certaines mesures d'augmentation des cotisations et particulièrement de la CSG, impôt fourre tout qui finance à la fois la Sécurité Sociale et l'assurance chômage.

Le gouvernement a cependant la mémoire courte.

La crise sanitaire l'aurait-il rendu amnésique au point d'en avoir oublié le rapport récent de la Cour des Comptes qui a mis en évidence la dérive exponentielle des exonérations de cotisations sociales des entreprises pour 2019 avec un total, Sécurité Sociale + Assurance chômage de plus de 110 Milliards d'€. Il s'agit d'un véritable trésor de guerre pour les entreprises qui en ont largement profité et qui aujourd'hui quémandent des aides gouvernementales tout en octroyant des dividendes substantiels à leurs actionnaires.

La CGT l'a réaffirmé dans ses griefs, il ne faut pas passer pour pertes et profits ces Milliards ensilés ; il faut qu'ils fassent partie des choses qu'il faut changer. On ne peut continuer à avoir ce paradoxe des salariés et des retraités qui paient plein pot leurs cotisations et les entreprises qui n'en payent plus sur les bas salaires et toujours moins sur les autres niveaux de revenu des cours de la bourse car elle aurait perdu 400 Millions d'€ pendant la crise sanitaire, une paille ! Vive la capitalisation !

Le gouvernement en plein déconfinement ne lésine pas et fait les fonds de tiroirs. La soulte des IEG versée au Fonds de réserve des retraites au moment de l'adossement du régime de retraite des IEG en 2004 qui est passée de 3 Milliards d'euros à 5 Milliards va servir de bouée de sauvetage avec un transfert au plus tard le 31 juillet 2020 pour le compte de la trésorerie du régime général.

Cette soulte a souffert de la crise et de la dégringolade des cours de la bourse car elle aurait perdu 400 Millions d'€ pendant la crise sanitaire, une paille ! Vive la capitalisation !

Le second sujet traité dans le projet de loi est la création de la 5ème branche de la Sécurité Sociale mais c'est surtout son financement qui pose question. Si la CGT proposait de l'intégrer dans la branche maladie c'était pour qu'il y ait une certaine cohérence, une bonne partie des dispositions relatives au vieillissement relève des Agence Régionale de Santé (comme les EHPAD) et il est plus juste de ne pas laisser reposer le financement sur les salariés ou retraités, ou sur l'impôt ce qui revient au même.

Le choix du gouvernement avec cette nouvelle branche c'est d'isoler son financement, voire sa gestion qui pourrait être confiée à des acteurs privés. En affectant dans un premier temps une partie des produits de la CSG (2,3 Mds €), c'est déjà un signe, sur qui a vocation à mettre la main à la poche !

Les débats sur la dépendance méritent bien mieux. C'est un sujet de civilisation et de cohésion entre les générations.

Et la CGT ne manque pas d'idées et de propositions sur ce sujet.

AIDE À L'AUTONOMIE



POUR UN DROIT À COMPENSATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE À TOUT ÂGE

la suite du tract sur:

<http://www.filpac-cgt.fr/wp-content/uploads/2017/09/4pagesperteautonomie17.pdf>

Il y a perte d'autonomie ou handicap lorsque, du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, une personne rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l'absence de compensation.

Même s'il n'y a pas de notion d'âge dans la perte d'autonomie, l'accroissement de la population des plus de 60 ans dans les décennies à venir va créer une véritable révolution démographique dont il convient de mesurer l'importance.

Il va nécessiter des réponses politiques aux questions de santé et de perte d'autonomie dont la dernière loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'a pas pris la mesure, notamment sur les questions de financement.

Cette loi budgétise néanmoins 140 millions d'euros au titre de la prévention pour les plus modestes avec conditions de ressource, pour des actions de prévention et d'aides techniques. Ces fonds seront gérés par des conférences départementales des financeurs dont les organisations syndicales ont été exclues. Il faudra intervenir au niveau des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) pour peser sur les arbitrages budgétaires afin de répondre au mieux aux besoins :

PERTE D'AUTONOMIE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ



La suite du tract sur:

https://www.cgt.fr/sites/default/files/2019-11/2019_Autonomie_4pages_SR.pdf

La perte d'autonomie est l'incapacité pour une personne de décider et d'assurer seule certains actes de la vie courante. Liée au processus du vieillissement et/ou à des altérations aussi bien physiques que psychiques, elle est le résultat multifactoriel de situations prévisibles ou non, mais aussi matérielles, sociales ou familiales, tout au long de la vie et à tout âge.

ÉTAT DES LIEUX

Le vieillissement de la population est de plus en plus important selon l'Insee.

L'espérance de vie – 88,8 ans pour les femmes et 84,6 ans pour les hommes – va continuer sa progression: 93 ans pour les femmes et 90,1 ans pour les hommes en 2040.

- 7,1 milliards d'euros pour l'hébergement.

La Sécurité sociale prend en charge 52 % de la dépense publique, les départements 26 %, le CNSA (Caisse nationale solidarité autonomie) 16 % et l'État 6 %. À ces sommes s'ajoutent près de 10 milliards d'euros de reste à charge pour les familles.

Au vu du vieillissement engagé, il faudra y consacrer

Nicole NOTAT a été chiraquienne sous Chirac, sarkoziste sous Sarkozy, hollandienne sous Hollande et tout naturellement macroniste sous Macron. Depuis qu'elle est à la tête de son institut de notation sociale VIGEO, financé par les cotisations et les études bidons commanditées par les entreprises du CAC 40 cette ancienne dirigeante de la CFDT attendait son heure (de gloire ?). Ayant renoncé à sa nomination à l'OIT en début d'année, il lui fallait un maroquin car à 72 ans elle a dépassé l'âge pivot prôné par son fidèle camarade Laurent BERGER et elle croit pouvoir encore servir ! Mais à qui ? Elle est membre du Conseil d'administration du Siècle, sorte de cabinet occulte phosphorant sur les grandes « valeurs du siècle ». On ne sait pas lesquelles mais à en voir les pédigrées de leurs membres ce serait du style 1900, rétro à tout point de vue. Jugez-en par la qualité du plateau de ce club d'élites :

- Olivier Duhamel est le président : député européen PS entre 1997 et 2004. Il remercie le PS de ne pas lui avoir renouvelé son mandat. Il appelle à voter oui au référendum sur la constitution européenne en 2005 puis va prendre un virage à droite en acceptant de participer au comité de réflexion de Sarkozy sur les institutions. Il « sera » des invités à la Rotonde pour le sacre de Macron en 2017.
- Marc Guillaume est vice président : ancien secrétaire général du gouvernement sous Hollande puis Macron. Il faisait partie du cercle fermé des initiés des rémunérations multiples de Delevoye qui ont conduit à sa démission.
- Mathilde Lemoine est vice présidente : ancienne de la banque Rothschild, elle était

avec Macron dans la Commission Attali, elle est membre du Haut Conseil des Finances Publiques et a exercé dans le cabinet de Galouzeau de Villepin en 2005-2006. Administratrice à Carrefour et membre du think tank Terra Nova (instigateur du régime de retraite par points).

- Philippe Wahl est vice président : chargé sous Rocard en 1991 de la mise en place de la CSG, « nettoyeur » chez Havas pour le compte de Bolloré, DG France de la Bank of Scotland qui, lors de la crise de 2008 devra être nationalisé et enfin actuel PDG de La Poste.
- Denis KESSLER est trésorier : ex-militant CFDT en son jeune âge puis assistant de Strauss-Kahn, il sera à la fois Président de la branche du MEDEF des assurances, administrateur à la BNP et Dassault et PDG de la SCOR. Il est connu pour sa déclaration très 19ème siècle : « le modèle social français est le pur produit du Conseil National de la Résistance. Il est grand temps de le réformer. La liste des réformes ? C'est simple prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952 sans exception. Elle est là ! Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR » fin de citation.
- Etienne LACOUR et Marianne BERARD-QUELIN sont secrétaires et adjoints du Club au nom du père fondateur Georges BRARD-QUELIN. Quelques bonnes relations avec le maire de Meaux Jean-François Copé et ex-Président de l'UMP.
- Patricia Barbizet est membre : bras droit de François Pinault à Kering. Membre de la direction au MEDEF et administratrice chez AXA et Pernod-Ricard.
- Sophie Boissard est membre : Présidente de Korian (EHPAD).

A travaillé au cabinet de Christine Lagarde aux finances et candidate à la succession d'Isabelle Kocher à la tête d'Engie.

- Ramon Fernandez est membre : Directeur général d'Orange, Conseiller de Francis Mer en 2002 puis de Sarkozy à l'Elysée et directeur de cabinet de Xavier Bertrand.
- Antoine Gosset-Grainville est membre : proche de Fillon. Il aurait durant le quinquennat de Sarkozy proposé à Macron d'intégrer le cabinet de Fillon.
- Odile Renaud-Basso est membre : chef adjoint du cabinet d'Herman Von Rompuy au parlement européen, adjointe au cabinet de Ayrault puis carrière à la Caisse des Dépôts et enfin Directrice générale du Trésor.
- Pierre Sellal est membre : représentant de la France à l'UE, chef de cabinet d'Hubert Védrine et Président de la Fondation de France.
- Jean Veil est membre : avocat de Chirac dans l'affaire des HLM de Paris (C'est Juppé qui a joué les fusibles), de la Société Générale dans l'affaire Kerviel et les Panama Papers, de François Léotard, de Jérôme Cahuzac, de Didier Lombard PDG de France Télécom. Candidat sur la liste en Marche des européennes. Un beau parcours. Et parmi les observateurs, il faut noter la présence d'Augustin de Romanet qui a été quelques années à la tête de la Caisse des Dépôts. Nicole NOTAT fait roturière dans ce monde de requins mais entretenir les bonnes relations cela peut toujours servir, n'est-ce pas ?

« Un âne à deux pieds peut devenir Général et rester âne » Sophie Rostopchine (Comtesse de Ségur).

Le capitalovirus touche les milliardaires français.

D'après des sources bien informées et pendant que certaines familles s'adonnent durant la mise en quarantaine à des jeux de société comme le Monopoly, les grandes familles riches et les grands dirigeants non moins riches par ailleurs surfent sur les cours de la Bourse.

C'est ça la vie réelle !

La dégringolade des cours ces dernières semaines s'est transformée pour certains en un effet d'aubaine et les lois étant faites pour ceux qui ont du fric, ces opérations spéculatives n'ont rien d'illégal.

La secrétaire d'Etat attachée à Le Maire aux finances a lancé la grande quinzaine : « C'est plutôt le moment de faire des bonnes affaires en bourse ».

Agnès PANNIER-RUNACHER, une très proche de Macron est l'auteure de cet appel magistral aux capitalistes.

Mais certains ont largement anticipé ces conseils et bien plus rapidement que la livraison des masques, ils se sont livrés à des achats en masse d'actions au plus bas prix escomptant une remontée des cours avec de bons effets de levier comme on dit dans le milieu !

Le N°1 de tous, Bernard ARNAULT a racheté via ses filiales 160 000 actions LVMH soldées à -25%...

La famille PEUGEOT a fait de même avec un pactole de 40 Millions d'actions PSA bradées à -40% avec l'espoir de réaliser un bon coup dans le cadre de la fusion avec FIAT.

Le PDG du groupe ACCOR, Sébastien BAZIN a pris possession de 50 000 actions pour la modique somme de 23€ l'action.

Les anciens patrons de Macron, la famille Rothschild Alexandre et David ont racheté 570 000 actions avec 33% de rabais, François PEYROL le gérant de cette banque et ancien chambellan de Sarkozy n'est pas resté inactif en faisant acquisition de 10 000 actions.

Mais aussi le patron de la BNP, Jean LEMIERRE 5000 actions avec un bel abattement de 32% et son directeur général Jean-Louis BONNAFE 10 000 actions pour ne pas passer pour un porte-serviettes.

Et la famille DASSAULT bien sûr, toujours dans les bons coups, 160 000 actions du groupe avec une belle remise de 15%.

Mais dans cette vague de la première quinzaine de mars, on trouve également les dirigeants d'HERMES, de la FNAC, de CARREFOUR (et pas un masque pour leurs salariés en première ligne dans les grandes surfaces), VINCI, EIFFAGE, UNIBAIL, VIVENDI, PERNOD, SOCIETE GENERALE, RENAULT.

Les riches n'ont décidément aucune limite, aucune autre conscience que de rester dans le WHO'S WHO.

Lorsque le monde entier lutte contre un virus destructeur, la caste des riches spéculé et «lutte» pour maintenir un capitalisme inhumain, froid et au-dessus de toutes les causes humanitaires.



Pétition « L'après Covid-19 : Revalorisez les emplois féminisés ! »

Si tous les soirs le travail du personnel soignant et de toutes les personnes qui assurent la continuité de nos vies quotidiennes, a été applaudi n'oublions pas que la majorité de ces emplois sont très féminisés.

Ce sont des infirmières (87 % de femmes) et aides-soignantes (91 % de femmes), mais aussi des aides à domicile et des aides-ménagères (97 % de femmes), des agentes d'entretien (73 % de femmes), des caissières et des vendeuses (76 % de femmes), ce sont encore des travailleuses sociales et des enseignantes.

Ces métiers sont dits « de femmes » ; il s'agit d'éduquer, soigner, assister, nettoyer, écouter, servir... bref, de faire appel à des « compétences présumées innées », si « naturelles » quand on est femme...

Pour en savoir plus et signer la pétition:

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-revalorisez-les-emplois-féminisés>

Devant les échos positifs, la tribune signée par des chercheur.e.s et des syndicalistes pour la revalorisation des emplois et carrières à prédominance féminine, parue dans Le Monde le 18 avril a été ouverte à la signature de tous et toutes sous forme de pétition.

Signez et partagez, pour qu'enfin des mesures concrètes soient prises !



POUR UN NOUVEL ÉLAN DES SERVICES PUBLICS: PARTOUT ET POUR TOUS!

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont attaqué les services publics par des politiques d'austérité. Dernièrement, les décisions de fermeture de services publics se sont multipliées partout dans le pays, aggravant ainsi les inégalités sociales et territoriales.

La crise sanitaire a mis en évidence les difficultés de notre système de santé: l'hôpital public est au bord du précipice. La crise a plus largement mis en évidence l'importance de tous les services publics pour répondre aux besoins de la population.

Le recul des services publics a aggravé l'impact de la

La protection et la promotion des services publics doivent être une priorité, dès aujourd'hui et pour demain. Ils sont garants de la réponse aux besoins fondamentaux: éducation et formation, action sociale et santé, emploi décent, justice et sécurité, logement, transports, énergie et eau, information, culture et communication.

la suite du tract sur :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/ile/10685/download?token=dSmu7XYX>

Des avancées sur nos revendications, mais un nouvel hold-up sur nos excédents

La FNME CGT vous l'annonçait le 15 juin dernier, les discussions sur les excédents de la CAMIEG laissent espérer quelques avancées pour les actifs et les pensionnés.

Des échos de la Direction de la Sécurité Sociale présentent une baisse de cotisation en 2021 et 2022 d'environ 25 % pour les actifs (soit 17,75 €/mois pour un salaire moyen dans les IEG) et 5 % les années suivantes, de 2023 à 2035 (soit 12,00 €/mois).

Souvenons-nous que les employeurs de la branche IEG avaient proposé une à deux «années blanches», sans cotisations, afin de récupérer rapidement 74 M€, pourtant destinés à la couverture santé des salariés ! Sur ce point, la Direction de la Sécurité Sociale ne les a pas suivis, elle limite cette baisse à 25 % pour deux années.

Pour les pensionnés, la baisse attendue est de 17 %, soit 11,00 €/mois pour une pension moyenne, dès 2021. Ces montants prennent en compte une baisse de la cotisation de solidarité pour les actifs qui passerait de 1,39 % à 1,15 %. En effet, depuis 2005, les employeurs avaient obtenu une séparation des comptes actifs et inactifs afin de se désengager de leurs obligations envers les pensionnés. Cette situation dérogatoire aux principes de la Sécu avait imposé la mise en place d'une cotisation de solidarité pour équilibrer le «compte des inactifs».

Cette baisse est toutefois limitée, car face aux employeurs et à deux fédérations syndicales qui exigeaient d'une même voix de descendre cette cotisation à 1 %, la CGT avait annoncé qu'elle s'opposerait à une baisse plus importante. Réduire davantage ce taux n'aurait pas permis de baisser la cotisation des pensionnés de façon substantielle et de tendre vers le rapprochement des taux de cotisation actifs/inactifs ! Cet objectif est presque atteint car à compter de 2023, le taux de cotisation pour les actifs serait de 1,834 % contre 2,11 % aujourd'hui et de 1,9588 % contre 2,36 % pour les inactifs.

Une nouvelle amélioration des prestations.

La bataille que nous avons été les seuls à mener, lors de la mise en place du «100 % santé» au 1er janvier 2020 pour une nouvelle amélioration des prestations, porte à nouveau ses fruits. **Les améliorations en optique atteindraient 4,9 M€ par an dès 2021, 1,5 M€ pour les actifs et 3,4 M€ pour les pensionnés.** Rappelons que SEULE la CGT avait présenté au Conseil d'Administration de la CAMIEG le 10 juillet 2019, des propositions chiffrées d'améliorations de prestations (optique, prothèses dentaires, etc.). Nous nous étions alors heurtés au front uni du refus, employeurs, ministère de tutelle et les autres fédérations syndicales...

Aujourd'hui, au moins sur la partie optique, la proposition que nous défendons a été entendue par tous.

Les centaines de motions et pétitions qui depuis des mois parviennent aux tutelles et aux employeurs de la part des bénéficiaires, syndicats et des CA de CMCAS n'y sont pas pour rien !

Excédents CAMIEG -

Des avancées sur nos revendications, mais un nouvel hold-up sur nos excédents (Suite)

IEG

Ainsi, après les 4,5 M€ gagnées en 2019, c'est plus de 9 M€ d'améliorations que nous avons obtenus au bénéfice des électriciens et gaziers et de leur famille.

Si ces dernières décisions ne vont pas au bout de nos espérances, elles marquent néanmoins de réelles avancées qui prennent acte de la justesse de nos revendications. Pourtant, malgré ces progrès, un danger bien réel menace les cotisations santé des électriciens et gaziers.

La Direction de la Sécurité Sociale va recommander au gouvernement, au motif de la solidarité nationale, de s'accaparer 180 M€ sur nos excédents ! 40 M€ sur le compte des actifs et 140 M€ sur le compte des inactifs.

CE N'EST NI PLUS NI MOINS QU'UNE TAXE, INFLIGÉE À UNE CORPORATION !

Ce nouvel impôt «sur mesure» pour les électriciens et gaziers va contribuer, comme toujours, à exonérer les actionnaires et les revenus financiers de contribuer à la solidarité nationale. Si le gouvernement donnait suite à cette exigence démesurée, cela reviendrait à «faire les poches» des salariés à hauteur de 507€ par assuré et de 477€ pour les pensionnés.

Depuis des mois, TOUTES les fédérations syndicales de la branche avaient annoncé qu'elles refuseraient un nouveau prélèvement, comme en 2014 (176 M€).

Ensemble, menons la lutte pour nous opposer à ce nouveau racket !

La CGT propose d'interpeller, partout en France, les députés et les préfetures en amont du vote de la Loi Pour Le Financement de la Sécurité Sociale qui statuera sur ces mesures.

CONTACTS GROUPES PARLEMENTAIRES SUR CAMIEG.

Groupe GDR (Communistes) Patrick DHAREVILLE (Marseille). Alain BRUNEEL* (Nord Douai)
Groupe LFI Adrien QUATTENENS* (Lille). Caroline FIAT* (Meurthe et Moselle, Pont à Mousson)
Groupe Socialiste Boris VALLAUD * (Landes) et Valérie RABAULT (Tarn et Garonne)
Groupe LREM Brigitte BOURGUIGNON* (PDC Boulogne), Michèle PEYRON* (77 Brie Comte Robert), et DUFEU- SCHUBERT* (44 St Nazaire).
Groupe MODEM Patrick MIGNOLA* (Savoie, Chambéry).
Groupe LR Jean Pierre DOOR* (Loiret, Montargis), Gilles LURTON* (Ile et Vilaine, ST Malo)
Pour la plupart, ils sont membres de la Commission des Affaires Sociales *, chargée de la préparation de la loi Sécurité Sociale.

Mais tous les députés et sénateurs seront à voir absolument avant et pendant l'examen du PLFSS cet automne.

Cette réunion s'est tenue en visioconférence.

1. Le PV du 25 février 2020 est approuvé.

2. Organisation de l'agence pendant le confinement.

L'agence a été fermée jusqu'au 18 mai. L'accueil se faisant uniquement sur rendez-vous ou par téléphone.

Noyelle a continué à dématérialiser les courriers (55% de moins qu'en temps normal). Des informations ont été données aux bénéficiaires pour pouvoir joindre l'agence. Des contacts téléphoniques ont été pris avec les bénéficiaires isolés, fragiles ou ayant 20 h d'aide-ménagère pour une personne seule, 30 h pour un couple.

Des attentions particulières ont été portées aux sorties d'hôpitaux, prestations de maintien à domicile, soins palliatifs. Afin de ne pas mettre en péril les associations d'aide à domicile, l'agence paiera les heures programmées.

En ce qui concerne la politique vacances, il y a eu 25 annulations de longs séjours, report de courts séjours sur le 2ème semestre. Le pôle vacances a reçu 1 400 appels et a procédé à 568 annulations. Les séjours 1 à 6 à Saint Gildas ont été annulés. Pour les bénéficiaires inscrits, il y a eu report du séjour ou un remboursement. Les charges supplémentaires pour les mesures de sécurité sont estimées à 26 000€. Le 20 juin réouverture des centres VTF.

Le représentant CGT indique que malgré les difficultés les agents de l'ANGDM ont assuré la continuité du service, ce qui n'a pas été le cas de certaines administrations.

Les bénéficiaires qui ont entre 20 et 30h d'aide ont été contactées, qu'en est-il de nos personnes âgées qui sont à l'APA, ont-elles été contactées. Il demande quand reprendront les visites à domicile des assistantes sociales, il est indispensable que ces visites reprennent si nous voulons connaître leurs besoins.

Le Directeur signale 10 personnes du personnel ont été contaminées. Depuis un mois pas de nouveaux cas. Il indique que les visites à domicile de AS ont repris, sur RDV.

Pour la libération des logements après décès, il indique que les bailleurs ont pris en charge les loyers. Si éventuellement, il y avait des difficultés lui faire savoir. Il est sûr que sur les vacances il y aura des économies, c'est pour cela qu'il est envisagé de mettre en place un séjour supplémentaire à St Gildas. 45 demandes d'associations d'aide à domicile se sont fait connaître, ce qui représente 2/3 de l'activité. Il indique qu'il est prématuré pour connaître l'atterrissage financier.

La Directrice de l'ASS signale qu'avec beaucoup de précautions les visites à domicile ont repris. Elle indique que les personnes fragiles prises en charge par l'APA ont été contactées.

Suite à une question posée par la CGT sur les transports collectifs, il est signalé que ces transports reviennent à la normale. Il est indiqué qu'il n'y a pas de difficultés sur les reversions. Il ne sera pas demandé de remboursement de trop perçu aux veuves.

3. FNAS

La situation au 31/5 est un solde positif de 427 000€.

Il nous est demandé de valider les conventions des aides remboursables pour entrée en EHPAD et le barème. Pour la CGT, le barème proposé ne correspond pas aux décisions de février, nous avons admis collectivement que cette remboursable serait de 900€ pour les tranches 1 à 3 et 750€ pour les autres demandes. Cette demande a été validée à l'unanimité.

4. Vacances

Il est constaté des demandes plus nombreuses sur les courts en 2019, et une augmentation des participants dans les tranches 0 à 3, ce qui est le but. Perspectives 2020, il est envisagé de mettre en place pour le 2ème semestre des séjours de proximité, séjour Clin d'œil. Pour la CGT, il faut faire le maximum pour ceux qui ont les plus faibles ressources et isolées.

Prestations ASS, Il y aura moins de dépenses, mais il est trop tôt pour connaître les montants.

FO, a fait sa déclaration qui avait été faite dans le Centre et le SUD, demandant la mise en place de nouvelles prestations financées par les non-dépenses.

Pour la CGT, il n'y a pas de problème pour se joindre à cette déclaration, mais pour nous la priorité est de rétablir les aides qui ont été amputées en 2019.

Aide pour les heures dans le cadre du maintien à domicile, voir donner un coup de pouce supplémentaire. Revenir sur les compléments dentaire, auditif, lunetterie. Sur le 2/2/b, faire un vrai essai dans une région pour le transport chez le généraliste.

Mme Labat, indique qu'elle prend note des souhaits. Qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur la consommation. Obligation de payer les heures programmées. Qu'il est prématuré de connaître les marges disponibles.

Le Président, confirme qu'il est trop tôt pour tirer un bilan. En octobre la situation sera plus claire. Possibilité pour un budget rectificatif au CA d'octobre. Vote du report des excédents 2020 sur 2021 au CA d'octobre. Pas de modification du règlement ASS pour l'instant.

Le directeur indique qu'au 16 juin, il y avait eu 3 187 décès, +8%. Nord, Sud, Centre nombre de décès identiques, Est +31%. Ces chiffres restent à consolider.

Le Directeur signale que les coûts de gestion sont très importants pour fournir des masques à nos bénéficiaires. Il indique que les généralistes peuvent prescrire des masques aux personnes fragiles de plus de 65 ans.

La séance se termine avec le souhait des participants que la réunion de septembre se fasse en présence physique.

Bernard COSTE

Liens utiles

le site de l'UCR:

<https://www.ucr.cgt.fr/>

le compte facebook de l'UCR

<https://www.facebook.com/ucr.cgt/>

les petitions en ligne sur le site de la FNME:

<http://www.fnme-cgt.fr/index.php/petitions>

Films à télécharger gratuitement:

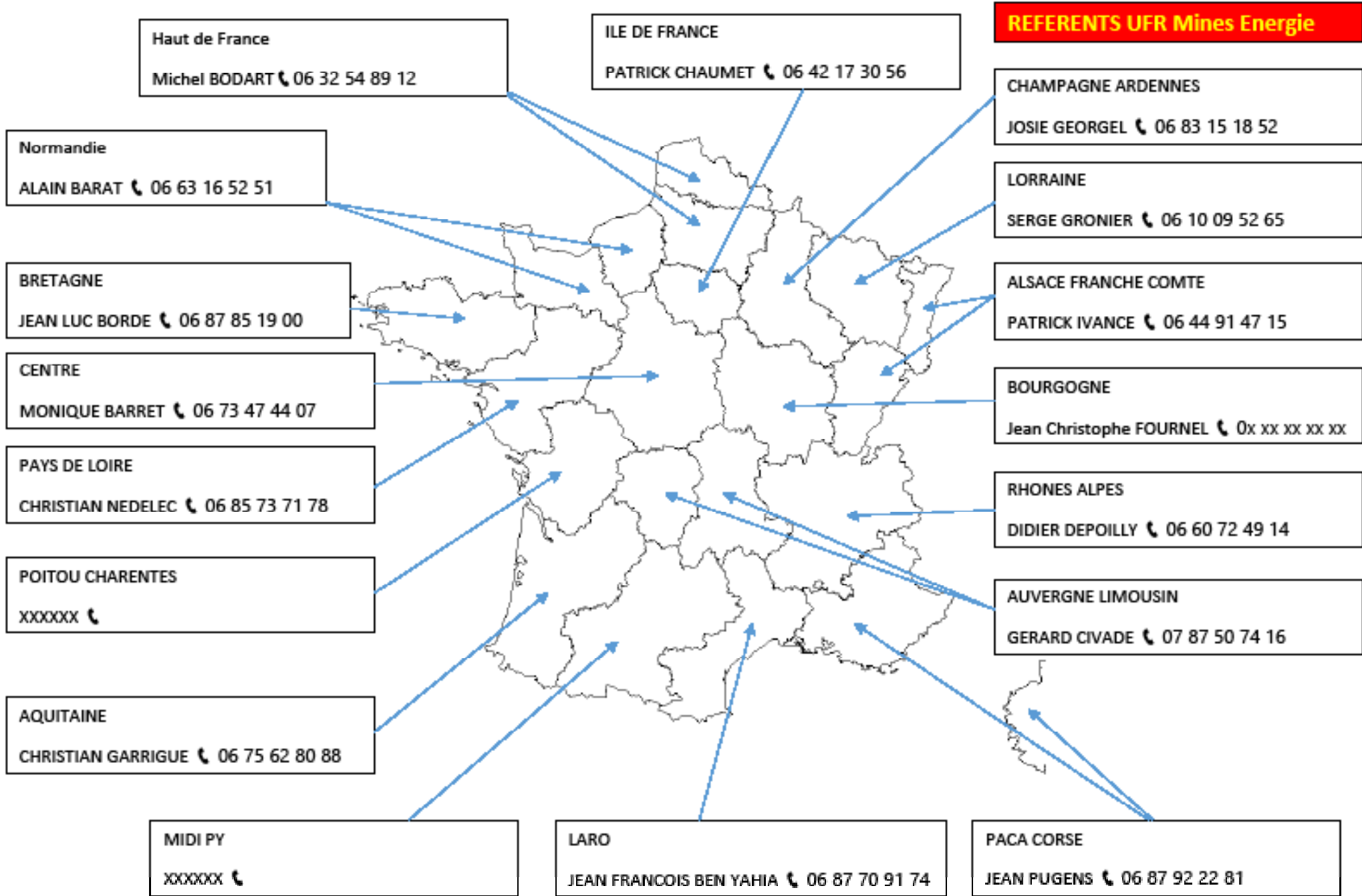
Main basse sur l'énergie

<https://mainbassesurlenergie.com/>

Gaz et flouze à tous les étages

<https://www.gazetflouzeatouslesetages.com/>

REFERENTS UFR Mines Energie



Vie syndicale

Au 31 mai 2020,

2018 : 23 FNI ont été encore réglés entre février et mai 2020 pour atteindre un total de 20 060 FNI, avec un solde 2017 de 20 876 FNI, un retard de - 816 FNI s'affiche.

2019 : 5 régions ont effectué un versement entre février et mai 2020, ce qui donne un total de 18 470 FNI. Par rapport à 2018, c'est 92% des FNI qui ont été versés : 11 régions atteignent un règlement entre 91 et 97 %, 6 entre 83 et 89%. De date à date (mai 2018 : 19 807/mai 2019 : 18 470 FNI) l'UFR compte un retard de -1 337 FNI

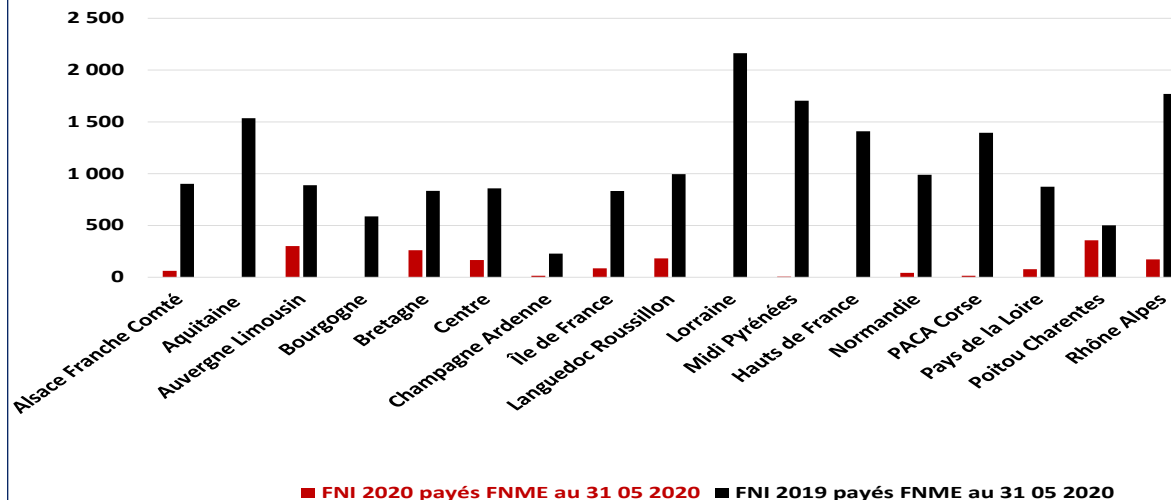
2020 : entre le 31 mai et le 29 février, 1 560 FNI ont été versés, l'UFR compte 1 743 FNI au 31 mai. Par contre **de date à date** (mai 2020 : 1 743 FNI/mai 2019 : 6 473 FNI), **l'UFR accumule un retard de - 4 730 FNI**

La crise sanitaire a gelé les activités.

Le versement des cotisations s'est arrêté et la reprise de l'activité de Cogetise est encore perturbée. L'encaissement des chèques n'a pu s'effectuer et n'est pas encore opérationnel, c'est pour cette raison qu'il faut privilégier les versements par virement.

Nous pouvons supposer que la reprise progressive va permettre de collecter et verser les cotisations «retardataires».

UFR FNME CGT 2020 au 31 mai 2020
Situation comparée 2020/2019



UFR CGT 2019 au 31 mai 2020 comparé à 2018 au 31 mai 2019

